

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1458

16 juillet 2010

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Investments S.A.	69983	Kreuzer A.G.	69940
Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A.	69983	MGE Hamburg S.à r.l.	69943
Aetos Immobilière S.A.	69938	MGE Moscow S.à r.l.	69943
Aetos Immobilière S.A.	69941	MGE Neumunster Holdings S.à r.l.	69943
ALMA FS Sàrl	69978	MGE Neumunster Siteco S.à r.l.	69944
American-European Insurance Brokerage	69984	MGE Objekt Berlin S. à r.l.	69944
Bastion Managing Partner S.à r.l.	69964	Mimer Management S.A.	69962
Brandenburg Properties 18 S.à r.l.	69954	Mimer Management S.A.	69941
Castellani Plast S.à.r.l.	69942	Miu-Miu S.A.	69983
Centrum Iris S.à r.l.	69974	Plan-Net S.A.	69939
Centrum Jonquille S.à r.l.	69962	Plan-Net S.A.	69974
Centuria Holding Lux 1 S.à r.l.	69938	Plan-Net S.A.	69941
Cesare Fiorucci Luxco	69943	Promon30 S.à r.l.	69981
Chanfana S.A.	69938	Rechem S.A.	69961
Compagnie Financière Saint Paul S.A. ...	69940	SBSCO Société Anonyme Holding	69941
December International S.à r.l.	69939	SCEM Reinsurance	69964
Eurobarbican	69973	Silmaril S.A.	69962
F & E Management S.A.	69975	Sintonia S.A.	69942
Finial Sàrl	69965	SL3I S.A.	69954
Future Investments 2005 S.A.	69942	SOF International Hotel S.à r.l.	69984
GS Sports S.A.	69963	Springblack Finance (Proprietary) Limited	69963
GWM	69939	Stemper S.A.	69942
Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l.	69944	TB-ING S.à.r.l.	69975
iii-investments Luxembourg S.A.	69983	Toyo Engineering Europe	69942
Immobiliare Oriano S.A.	69939	Troy Capital S.A.	69984
Kaola S.à r.l.	69940	Whitelabel II S.à r.l.	69965

Centuria Holding Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 122.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Signature

Un mandant

Référence de publication: 2010065118/13.

(100079934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Chanfana S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.207.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 mai 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société CHANFANA SA avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,, dénoncé en date du 27 février 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Laurence PAYOT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 mai 2010 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme

M^e Laurence PAYOT

Le liquidateur

Référence de publication: 2010065127/18.

(100079922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Aetos Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 52.168.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 22 mai 2010.

En date du 22 mai 2010, les administrateurs de la Société Anonyme AETOS IMMOBILIERE SA ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) de révoquer le mandat d'administrateur au 22.05.2010 de Madame Carole Ludovicy, née le 02.08.1959, demeurant à L-4344 Esch/Alzette, 7, rue St. Vincent
- 2) de nommer à partir du 22.05.2010 aux fonctions d'administrateur Monsieur Guido Bernardini, employé privé, né le 11.04.1973 à Cuorgne (Italie) et demeurant à I-06060 Pietrafitta-Piegara, 89, Via Pievaiola
- 3) de renouveler au 01.02.2010 le poste d'administrateur de Mlle Letizia Pica, née le 05.06.1981, demeurant à L-4154 Esch/Alzette, 11, rue Joliot Currie
- 4) de nommer à partir du 22.05.2010 aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Sandro Pica, né le 26.3.1958 et demeurant professionnellement au 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette
- 5) qu'à partir du 22.05.2010, la société sera valablement engagée vis-à-vis de tiers par la signature individuelle de l'administrateur-délégué

Esch/Alzette, le 1^{er} juin 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010071335/23.

(100079923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

December International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 104.011.

—
Constituée par-devant Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 Novembre 2004, acte publié au Mémorial C no 61 du 21 Janvier 2005, modifiée pour la dernière fois par-devant Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 Novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 242 du 23 Janvier 2007.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour December International S.à r.l., en liquidation

Signature

Référence de publication: 2010065133/16.

(100079954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

GWM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.837.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010065168/10.

(100079929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Immobiliare Oriano S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.529.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 mai 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société IMMOBILIERE ORIANO SA, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, dénoncé en date du 26 août 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Laurence PAYOT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créance"s avant le 27 mai 2010 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme

Me Laurence PAYOT

Le liquidateur

Référence de publication: 2010065183/18.

(100079930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Plan-Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 74.323.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010065240/10.

(100079944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Kaola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 113.814.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Signature

Un mandant

Référence de publication: 2010065207/13.

(100079941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Kreuzer A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.017.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 mai 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société KREUZER AG société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, dénoncé en date du 28 février 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Laurence PAYOT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 mai 2010 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme

Me Laurence PAYOT

Le liquidateur

Référence de publication: 2010065209/18.

(100079928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Compagnie Financière Saint Paul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 65.275.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE FINANCIERE SAINT PAUL S.A., tenue au siège social le 4 juin 2009 que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de 6 ans:

* Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg: administrateur.

* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg: administrateur et président.

* Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg: administrateur.

* REVILUX S.A., 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg: commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE SAINT PAUL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010084086/23.

(100075032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Mimer Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 138.054.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010065215/11.

(100079927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Plan-Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 74.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010065241/10.

(100079950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

SBSCO Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.644.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 mai 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SBSCO SOCIETE ANONYME HOLDING, avec siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, dénoncé en date du 13 octobre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Laurence PAYOT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 mai 2010 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Me Laurence PAYOT
Le liquidateur

Référence de publication: 2010065268/18.

(100079925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Aetos Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 52.168.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 27.02.2009

Le mandat de l'administrateur Monsieur Sandro Pica vient à échéance le 1^{er} mars 2009 et il a été décidé de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans à partir du 1.3.2009:

Administrateur

Monsieur Sandro Pica, né le 26.3.1958 et demeurant professionnellement au 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette Esch/Alzette, le 27 février 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010071336/15.

(100079942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 77.504.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
SINTONIA S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010065271/13.

(100079931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Stemper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 32.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010065281/10.

(100079953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Toyo Engineering Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 10.490.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2010.

Schroeder Christiane.

Référence de publication: 2010065285/10.

(100079935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Castellani Plast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.834.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour CASTELLANI PLAST SARL
Monica ARIETE

Référence de publication: 2010066103/12.

(100081195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Future Investments 2005 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 112.185.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010066152/10.

(100081199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

MGE Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.961.

- M. Luigi BATTUELLO a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Hamburg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010066248/12.

(100081185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

MGE Moscow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.949.

- M. Luigi BATTUELLO a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Moscow S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010066249/12.

(100081192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

MGE Neumunster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.362.

- M. Luigi BATTUELLO a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Neumunster Holdings S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010066250/12.

(100081197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Cesare Fiorucci Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.983.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 30 mars 2010 au siège social

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Luca Gallinelli, ayant pour adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Mr Robert Rosner and Mr Brian Schwartz en tant que membre du conseil de surveillance jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour Arno Glass Luxco

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010083966/18.

(100074859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

MGE Neumunster Siteco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.187.

- M. Luigi BATTUELLO a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Neumunster Siteco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010066251/12.

(100081202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

MGE Objekt Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.036.

- M. Luigi BATTUELLO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Objekt Berlin S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010066252/12.

(100081204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.693,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 146.566.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of May.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland VIIB– PRI (2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.566 (the Company). The Company was incorporated on May 14, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1278 dated July 2, 2009.

There appeared:

Highland VIIB– PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.565 (the Sole Shareholder),

represented by Marie Roche, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 18, 2010,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Creation of five new classes of shares, being the class A1 shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares and the class E shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be amended in items 4. and 5. of this agenda;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 26,766 (twenty-six thousand seven hundred and sixty-six Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 25,927 (twenty-five thousand nine hundred and twenty-seven Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the Ordinary Shares) and 13,427 (thirteen thousand four hundred and twenty-seven) class A shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the Class A Shares) to

EUR 52,693 (fifty-two thousand six hundred and ninety-three Euro) by way of the issuance of 1,850 (one thousand eight hundred and fifty) new class A1 shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 10,705 (ten thousand seven hundred and five) new class B shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 3,931 (three thousand nine hundred and thirty-one) new class C shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 6,245 (six thousand two hundred and forty-five) new class D shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and 4,035 (four thousand and thirty-five) new class E shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified in item 2 above;

4. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the re-designation of the shares proposed under item 1 above and the issuance of new shares proposed in item 2. above;

5. Amendment to article 16 of the Articles; and

6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and to any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the shareholder's register of the Company.

III. that the Meeting took the following Resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to create five new classes of shares, being the class A1 shares (the Class A1 Shares), the class B shares (the Class B Shares), the class C shares (the Class C Shares) the class D shares (the Class D Shares) and the class E shares (the Class E Shares), having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as amended pursuant to the second and fourth Resolutions below.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 26,766 (twenty-six thousand seven hundred and sixty-six Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 25,927 (twenty-five thousand nine hundred and twenty-seven Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the Ordinary Shares) and 13,427 (thirteen thousand four hundred and twenty-seven) class A shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the Class A Shares) to EUR 52,693 (fifty-two thousand six hundred and ninety-three Euro) by way of the issuance of 1,850 (one thousand eight hundred and fifty) new class A1 shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 10,705 (ten thousand seven hundred and five) new class B shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 3,931 (three thousand nine hundred and thirty-one) new class C shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 6,245 (six thousand two hundred and forty-five) new class D shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and 4,035 (four thousand and thirty-five) new class E shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

Third resolution

The Meeting resolved to accept and record the following subscription for the new Class A1 Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares and full payment of the share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribed for (i) 1,850 (one thousand eight hundred and fifty) new Class A1 Shares for an aggregate nominal amount of EUR 1,850 (one thousand eight hundred fifty euro), (ii) 10,705 (ten thousand seven hundred and five) new Class B Shares for an aggregate nominal amount of EUR 10,705 (ten thousand seven hundred five euro), (iii) 3,931 (three thousand nine hundred and thirty-one) new Class C Shares for an aggregate nominal amount of EUR 3,931 (three thousand nine hundred and thirty-one), (iv) 6,245 (six thousand two hundred and forty-five) new Class D Shares for an aggregate nominal amount of EUR 6,245 (six thousand two hundred and forty-five euro) and (v) 4,035 (four thousand and thirty-five) new Class E Shares for an aggregate nominal amount of EUR 4,035 (four thousand and thirty-five euro).

The Sole Shareholder declared that it fully paid up such shares by making the following contributions in kind:

- (i) a receivable in an amount of EUR 1,850.72 (one thousand eight hundred fifty euro and seventy-two cents) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable 1), contributed in exchange for the Class A1 Shares;
- (ii) a receivable in an amount of EUR 10,705.93 (ten thousand seven hundred five euro and ninety-three cents) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable 2), contributed in exchange for the Class B Shares;
- (iii) a receivable in an amount of EUR 3,931.66 (three thousand nine hundred and thirty-one euro and sixty-six cents) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable 3), contributed in exchange for the Class C Shares;
- (iv) a receivable in an amount of EUR 6,245.88 (six thousand two hundred and forty-five euro and eighty-eight cents) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable 4), contributed in exchange for the Class D Shares; and

- (v) a receivable in an amount of EUR 4,035.88 (four thousand and thirty-five euro and eighty-eight cents) that the Sole Shareholder held against the Company, contributed in exchange for the Class E Shares (the Receivable 5 and together with the Receivable 1, the Receivable 2, the Receivable 3 and the Receivable 4, the Receivables).

The Receivable 1 contributed to the Company was valued at EUR 1,850.72 (one thousand eight hundred fifty euro and seventy-two cents) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 1,850 (one thousand eight hundred and fifty euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 0.72 (seventy-two cents) to the share premium account of the Company.

The Receivable 2 contributed to the Company was valued at EUR 10,705.93 (ten thousand seven hundred five euro and ninety-three cents) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 10,705 (ten thousand seven hundred and five euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 0.93 (ninety-three cents) to the share premium account of the Company.

The Receivable 3 contributed to the Company was valued at EUR 3,931.66 (three thousand nine hundred and thirty-one and sixty-six cents) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 3,931 (three thousand nine hundred and thirty-one euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 0.66 (sixty-six cents) to the share premium account of the Company.

The Receivable 4 contributed to the Company was valued at EUR 6,245.88 (six thousand two hundred and forty-five euro and eighty-eight cents) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 6,245 (six thousand two hundred forty-five euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 0.88 (eighty-eight cents) to the share premium account of the Company.

The Receivable 5 contributed to the Company was valued at EUR 4,035.88 (four thousand and thirty-five euro and eighty-eight cents) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 4,035 (four thousand and thirty-five euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 0.88 (eighty-eight) to the share premium account of the Company.

Further, it was evidenced by a certificate dated May 18, 2010, issued jointly by the Sole Shareholder and the Company that at the date of such certificate:

- «1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivables;
2. the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables which are freely transferable;
3. the value of the Receivable 1 is EUR 1,850.72 (one thousand eight hundred fifty euro and seventy-two cents);
4. the value of the Receivable 2 is EUR 10,705.93 (ten thousand seven hundred five euro and ninety-three cents);
5. the value of the Receivable 3 is EUR 3,931.66 (three thousand nine hundred and thirty-one and sixty-six cents);
6. the value of the Receivable 4 is EUR 6,245.88 (six thousand two hundred and forty-five euro and eighty-eight cents);
7. the value of the Receivable 5 is EUR 4,035.88 (four thousand and thirty-five euro and eighty-eight cents);
6. upon the contribution of the Receivables by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivables which will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

Said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolved to record that the shareholding in the Company was, following the increase in share capital, as follows:

	Shares
Highland VIIIB– PRI (1) S.à r.l.	12,500 Ordinary Shares
	13,427 Class A Shares
	1,850 Class A1 Shares
	10,705 Class B Shares
	3,931 Class C Shares
	6,245 Class D Shares
	4,035 Class E Shares
Total:	<u>52,693 Shares</u>

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above Resolutions so that it read henceforth as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is set at EUR 52,693 (fifty-two thousand six hundred and ninety-three euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) ordinary shares in registered form, having a nominal value of

one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), by 13,427 (thirteen thousand four hundred and twenty-seven) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share), 1,850 (one thousand eight hundred and fifty) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A1 Shares, and individually, a Class A1 Share), 10,705 (ten thousand seven hundred and five) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, and individually, a Class B Share), 3,931 (three thousand nine hundred and thirty-one) class C shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares, and individually, a Class C Share), 6,245 (six thousand two hundred and forty-five) class D shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class D Shares, and individually, a Class D Share) and 4,035 (four thousand and thirty-five) class E shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E Shares, and individually, a Class E Share and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares, the shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the 4,647 series E preferred shares and 7,722 series E1 preferred shares acquired by the Company on May 22, 2009 in the share capital of Privalia Venta Directa, S.L., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at calle Lull, 145, Barcelona, Spain (the Class A Underlying Investment).

The Class A1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the 679 class A shares acquired by the Company on April 27., 2010 in the share capital of Privalia Venta Directa, S.L.(the Class A1 Underlying Investment).

The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the share capital of Spartoo SAS, a French société par actions simplifiée with a share capital of EUR 134,162, having its registered office at 9, rue du 19 mars 1962 – 38130 Echirolles, registered with the registry of trade and companies of Grenoble under number 489 895 821 (the Class B Underlying Investment).

The Class C Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class C shares of NetentSec, Inc., an exempted company duly incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands (the Class C Underlying Investment).

The Class D Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the share capital of UUSEE, Inc., an exempted company duly incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands (the Class D Underlying Investment).

The Class E Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the share capital of Hans Investment Holding Limited, an exempted company duly incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands (the Class E Underlying Investment)”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 16 of the Articles so that it shall read henceforth as follows:

“ Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of the Subsidiary (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A1 shares of the Subsidiary (the Class A1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class B shares of the Subsidiary (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class C shares of the Subsidiary (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class D shares of the Subsidiary (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

- the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class E shares of the Subsidiary (the Class E Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them.”

16.3. Interim dividends may be distributed in accordance with the above article

16.2. at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately EUR 1,400.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder, together with the notary, signed this deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland VII B - PRI (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.566 (la Société). La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 2 juillet 2009.

A comparu:

Highland VII B - PRI (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.565 (l'Associé Unique),

représentée par Marie Roche, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2010, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée avait le libellé suivant:

1. Création de cinq nouvelles classes de parts sociales, soit les parts sociales de classe A1, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D et les parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) qui font l'objet d'une modification concernant les points 4. et 5. du présent ordre du jour;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 26.766 (vingt-six mille sept cent soixante-six euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 25.927 (vingt-cinq mille neuf cent vingt-sept euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et 13.427 (treize mille quatre cent vingt-sept) parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Parts Sociales de Classe A), à EUR 52.693 (cinquante-deux mille six cent quatre-vingt treize euros) par l'émission de 1.850 (mille huit cent cinquante) nouvelles parts sociales de classe A1 ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 10.705 (dix mille sept cent cinq) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 3.931 (trois mille neuf cent trente et un) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 6.245 (six mille deux cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et 4.035 (quatre mille trente-cinq) nouvelles parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la nouvelle dénomination des parts sociales proposée au point 1. ci-dessus et émission des nouvelles parts sociales proposée au point 2 ci-dessus;

5. Modification de l'article 16 des Statuts; et

6. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.

III. que l'Assemblée a pris les Résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de créer cinq nouvelles classes de parts sociales, soit les parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D) et les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que modifiés en vertu de la deuxième et de la quatrième Résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 26.766 (vingt-six mille sept cent soixante-six euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 25.927 (vingt-cinq mille neuf cent vingt-sept euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et 13.427 (treize mille quatre cent vingt-sept) parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Parts Sociales de Classe A), à EUR 52.693 (cinquante-deux mille six cent quatre-vingt treize euros) par l'émission de 1.850 (mille huit cent cinquante) nouvelles parts sociales de classe A1 ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 10.705 (dix mille sept cent cinq) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 3.931 (trois mille neuf cent trente-et-un) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 6.245 (six mille deux cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et 4.035 (quatre mille trente-cinq) nouvelles parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux nouvelles Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D et Parts Sociales de Classe E et la libération intégrale de l'augmentation du capital social.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré avoir souscrit aux (i) 1.850 (mille huit cent cinquante) nouvelles parts sociales de classe A1 pour un montant nominal total de EUR 1.850 (mille huit cent cinquante euros), (ii) 10.705 (dix mille sept cent cinq) nouvelles parts sociales de classe B pour un montant nominal total de EUR 10.705 (dix mille sept cent cinq euros), (iii) 3.931 (trois mille neuf cent trente et une) nouvelles parts sociales de classe C pour un montant nominal total de EUR 3.931 (trois mille neuf cent trente et un euros), (iv) 6.245 (six mille deux cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales de classe D pour un montant nominal total de EUR 6.245 (six mille deux cent quarante-cinq euros) et (v) 4.035 (quatre mille trente-cinq) nouvelles parts sociales de classe E pour un montant nominal total de EUR 4.035 (quatre mille trente-cinq euros).

L'Associé Unique a déclaré avoir libéré intégralement ces parts sociales en effectuant les apports en nature suivants:

(i) une créance d'un montant de EUR 1.850,72 (mille huit cent cinquante euros et soixante-douze centimes d'euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 1), apportée en échange des Parts Sociales de Classe A1;

(ii) une créance d'un montant de EUR 10.705,93 (dix mille sept cent cinq euros et quatre-vingt treize centimes d'euros), que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 2), apportée en échange des Parts Sociales de Classe B;

(iii) une créance d'un montant de EUR 3.931,66 (trois mille neuf cent trente et un euros et soixante-six centimes d'euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 3), apportée en échange des Parts Sociales de Classe C;

(iv) une créance d'un montant de EUR 6.245,88 (six mille deux cent quarante-cinq euros et quatre-vingt huit centimes d'euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 4), apportée en échange des Parts Sociales de Classe D; et

(v) une créance d'un montant de EUR 4.035,88 (quatre mille trente-cinq euros et quatre-vingt huit centimes d'euros) que l'Associé Unique détient envers la Société, apportée en échange des Parts Sociales de Classe E (la Créance 5 et ensemble avec la Créance 1, la Créance 2, la Créance 3 et la Créance 4, les Créances).

La Créance 1 apportée à la Société a été évaluée à EUR 1.850,72 (mille huit cent cinquante euros et soixante-douze centimes d'euros) , montant qui a été affecté comme suit:

(i) EUR 1.850 (mille huit cent cinquante euros) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) EUR 0,72 (soixante-douze centimes d'euros) au compte de prime d'émission de la Société.

La Créance 2 apportée à la Société a été évaluée à EUR 10.705,93 (dix mille sept cent cinq euros et quatre-vingt treize centimes d'euros), montant qui a été affecté comme suit:

(i) EUR 10.705 (dix mille sept cent euros) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) EUR 0,93 (quatre-vingt treize centimes d'euros) au compte de prime d'émission de la Société.

La Créance 3 apportée à la Société a été évaluée à EUR 3.931,66 (trois mille neuf cent trente et un euros et soixante-six centimes d'euros), montant qui a été affecté comme suit:

- (i) EUR 3.931 (trois mille neuf cent trente et un euros) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) EUR 0,66 (soixante-six centimes d'euros) au compte de prime d'émission de la Société.

La Créance 4 apportée à la Société a été évaluée à EUR 6.245,88 (six mille deux cent quarante-cinq euros et quatre-vingt huit centimes d'euros), montant qui a été affecté comme suit:

- (i) EUR 6.245 (six mille deux cent quarante-cinq euros) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) EUR 0,88 (quatre-vingt huit centimes d'euros) au compte de prime d'émission de la Société.

La Créance 5 apportée à la Société a été évaluée à EUR 4.035,88 (quatre mille trente-cinq euros et quatre-vingt huit centimes d'euros), montant qui a été affecté comme suit:

- (i) EUR 4.035 (quatre mille trente-cinq euros) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) EUR 0,88 (quatre-vingt huit centimes d'euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Par ailleurs, il a été prouvé par un certificat daté du 18 mai 2010, émis conjointement par l'Associé Unique et la Société qu'à la date de ce certificat:

1. «l'Associé Unique est le propriétaire des Créances;
2. l'Associé Unique est le seul autorisé à détenir les Créances et possède le pouvoir de disposer des Créances qui sont librement cessibles;
3. la valeur de la Créance 1 est fixée à EUR 1.850,72 (mille huit cent cinquante euros et soixante-douze centimes d'euros);
4. la valeur de la Créance 2 est fixée à EUR 10.705,93 (dix mille sept cent cinq euros et quatre-vingt treize centimes d'euros);
5. la valeur de la Créance 3 est fixée à EUR 3.931,66 (trois mille neuf cent trente et un euros et soixante-six centimes d'euros);
6. la valeur de la Créance 4 est fixée à EUR 6.245,88 (six mille deux cent quarante-cinq euros et quatre-vingt huit centimes d'euros);
7. la valeur de la Créance 5 est fixée à EUR 4.035,88 (quatre mille trente-cinq euros et quatre-vingt huit centimes d'euros);
8. Dès l'apport des Créances par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire des Créances qui seront éteintes par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social, l'actionariat dans la Société se présentait comme suit:

	Parts Sociales
Highland VIIIB- PRI (1) S.à r.l.	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	13.427 Parts Sociales de Classe A
	1.850 Parts Sociales de Classe A1
	10.705 Parts Sociales de Classe B
	3.931 Parts Sociales de Classe C
	6.245 Parts Sociales de Classe D
	<u>4.035 Parts Sociales de Classe E</u>
Total:	52.693 Parts Sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les Résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 52.693 (cinquante-deux mille six cent quatre-vingt treize euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), par 13.427 (treize mille quatre cent vingt-sept) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), 1.850 (mille huit cent cinquante) parts sociales de classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, et individuellement, une Part Sociale de Classe A1), 10.705 (dix mille sept cent cinq) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), 3.931 (trois mille neuf cent trente et un) parts sociales de classe C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), 6.245 (six mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe D sous

forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D) et 4.035 (quatre mille trente-cinq) parts sociales de classe E sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D, les parts sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une part sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D et les Parts sociales de Classe E forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les 4.647 parts sociales préférentielles de série E et les 7.722 parts sociales préférentielles de série E1 acquises par la Société le 22 mai 2009 dans le capital social de Privalia Venta Directa, S.L., une société constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à calle Llull, 145, Barcelone, Espagne (l'Investissement Sous-jacent de Classe A).

Les Parts Sociales de Classe A1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les 679 parts sociales de classe A acquises par la Société le 27 avril 2010 dans le capital social de Privalia Venta Directa, S.L. (l'Investissement Sous-jacent de Classe A1).

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans le capital social de Spartoo SAS, une société par actions simplifiée de droit français avec un capital social de EUR 134.162, ayant son siège social au 9, rue du 19 mars 1962 – 38130 Echiroles, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 489 895 821 (l'Investissement Sous-jacent de Classe B).

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe C de NetentSec, Inc., une société soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company) dûment constituée et existante selon les lois des Îles Caïmans (l'Investissement Sous-jacent de Classe C).

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans le capital social de UUSEE, Inc., une société soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company) dûment constituée et existante selon les lois des îles Vierges Britanniques (l'Investissement Sous-jacent de Classe D).

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans le capital social de Hans Investment Holding Limited, une société soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company) dûment constituée et existante selon les lois des îles Vierges Britanniques (l'Investissement Sous-jacent de Classe E)".

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 16 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée dès que cette réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société comme déclaré ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre comme prévu à l'article 5 des présents Statuts.

16.2 Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause:

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts

sociales de classe A de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe B de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe B), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe C de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe C), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe D de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe D), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

16.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués conformément à l'article 16.2 ci-dessus à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un relevé de comptes, inventaire ou rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) ce relevé de comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportés et les sommes à affecter à la réserve statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividende est prise par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible pour une distribution s'avère inférieur au montant distribué sous forme d'acompte sur dividende, les associés concernés seront priés de rembourser le déficit à la Société."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et a donné pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui ont incombé à la société en raison du présent acte étaient estimés à environ EUR 1.400,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. ROCHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23337. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010068684/550.

(100083338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

SL3I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.163.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066322/9.

(100081194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Brandenburg Properties 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.307.

STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the twelfth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARS:

"Brandenburg Properties S.à r.l.", a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.636.

The founder is here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is "Brandenburg Properties 18 S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to

manage and develop them; the Company may issue fixed or variable interest or equity linked securities or any other form of financial instruments; the Company may grant to enterprises in which the Company has an interest, or to enterprises which belong to the same group of enterprises as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company's purpose shall further be to invest in, own and divest itself of real estate related investments either directly or through direct or indirect participations in subsidiaries owning such investments.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers and the managers are responsible for the management and the control of the Company's business. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes. UK resident managers must at all times form a minority of the total number of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers, who shall (to the exclusion of the partners) manage the business of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a type A manager together with a type B manager. The B managers are authorized under their sole signature to sign bank transfers up to an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, meetings of boards of managers will be validly held provided that there is at least an equal number of type A managers present or represented as there are type B managers present or represented.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. No person who is physically present in the United Kingdom may participate in a meeting of the Board of Managers via videoconference equipment or conference call.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. These meetings take place in the Grand Duchy in of Luxembourg at the registered seat of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg as indicated in the convening notice. A manager may participate by phone or vidéoconférence. In no circumstances may a meeting take place in the United Kingdom or in any jurisdiction unless Managers have been competently advised that to do so would not give rise to adverse fiscal consequences for the Company.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers (other than any Manager who is in the United Kingdom at the relevant time) shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners' decisions are taken by partner's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the number of partners is less than twenty-five.

In such case, the board of Managers can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31st 2011.

Art. 17. Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on March 31, 2011.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares representing the capital have been entirely subscribed by Brandenburg Properties S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

- Mr. Michael VAN MESSEL, accountant, born on May 2, 1964 at London (England), with professional address at Bond Street House, 14 Clifford Street, London W1S 4JU, England, as type A manager;

- Mr. Mark WOODALL, Chief Financial Officer, born on April 26, 1962 at Margate (Guernsey), with professional address at A Vontade, Les Quatre Vents, BGU St Martin's, Guernsey GY4 6SS, as type A manager;

- Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born on November 20, 1976, in Nancy (France), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as type B manager;

- Mr. Benoît NASR, company director, born on May 26, 1975, at Charleroi (Belgium), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as type B manager.

In accordance with article eleven of the articles, the Company shall be bound by the joint signature of a type A manager together with a type B manager.

2) The Company shall have its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le douze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné.

COMPARAIT:

"Brandenburg Properties S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.636.

Le Fondateur est ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Brandenburg Properties 18 S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; la Société peut émettre des titres à intérêt fixe ou variable, des titres liés à des fonds propres ou tous autres instruments financiers; la Société peut octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou à toute entreprise appartenant au même groupe que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

L'objet de la Société est aussi d'investir dans, de détenir et de revendre les immeubles liés à ces investissements soit directement soit au travers de participations directes ou indirectes dans les filiales ou succursales détenant de tels investissements.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité de la Société normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants et les gérants sont responsables de la gestion' et du contrôle des affaires de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, le conseil de gérance est composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes. A tout moment les gérants résidant au Royaume-Uni doivent représenter une minorité du nombre total des gérants.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance qui dirigera (à l'exclusion des associés) les affaires de la Société.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les gérants de classe B sont autorisés à signer des virements bancaires pour un montant total maximal de cent mille euros (EUR 100.000).

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement pour autant qu'il y ait au moins un nombre égal de gérants de classe A présents ou représentés et de gérants de classe B présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination. Aucune personne physiquement présente au Royaume Uni ne peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par video conference ou par téléphone.

Art. 12. Le gérant ou les gérants (si tel est le cas), n'assume(nt), en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle par rapport à tout engagement valablement fait par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Ces réunions prennent place au Grand-Duché du Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation. Un gérant pourra participer par téléphone ou vidéoconférence. En aucune circonstance, une réunion ne peut prendre place au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction à moins que les gérants aient été informés de manière compétente qu'il n'y a aucune conséquence fiscale pour la Société.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants (n'importe quel gérant qui se trouve au Royaume Uni au moment de la réunion), produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, le conseil de gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou des décisions à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier avril et se termine le 31 mars, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2011.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 mars, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2011.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Brandenburg Properties S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur Michael VAN MESSEL, comptable, né le 2 mai 1964 à Londres (Angleterre), avec adresse professionnelle à Bond Street House, 14, Clifford Street, Londres W1S 4JU, Angleterre, comme gérant de classe A;

- Monsieur Mark WOODALL, directeur financier, né le 26 avril 1962 à Margate (Guernsey), avec adresse professionnelle à A Vontade, Les Quatre Vents, BGU St Martin's, Guernsey GY4 6SS, comme gérant de classe A;

- Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1976 à Nancy (France), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de classe B;

- Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de classe B.

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute,

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2010. Relation: EAC/2010/6003. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010085568/385.

(100076210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Rechem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.871.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 mai 2010

5^{ème} résolution

L'Assemblée reconduit les Administrateurs suivants:

- M. Jan DECLERCK

- M. Ivan LOKERE

- Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., habituellement représentée par Madame Sophie Vandeven jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

6^{ème} résolution

L'Assemblée nomme H.R.T. Révision S.A., comme Réviseur Indépendant d'Entreprise.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour la société **RECHEM S.A.**
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010084048/20.

(100074845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Mimer Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 138.054.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 3 juin 2010

L'assemblée générale des actionnaires de la Société («L'Assemblée Générale») a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, à compter de la date de la présente assemblée et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010071473/14.

(100079924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Silmaril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.443.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juin 2010

Monsieur APOLLONIO Fabio, administrateur de la société, est nommé Président du Conseil d'administration.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
SILMARIL S.A.
Georges DIEDERICH / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010071524/15.

(100079926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Centrum Jonquille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.703.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 mai 2010

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Frank WALENTA de son poste de gérant de la société avec date d'effet au 15 mai 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Jorrit CROMPVOETS de son poste de gérant de la société avec date d'effet au 15 mai 2010.

Troisième résolution

L'associé unique accepte la démission de Madame Johanna Dirkje VAN OORT de son poste de gérant de la société avec date d'effet au 15 mai 2010.

Quatrième résolution

L'associé unique nommé Monsieur Alain HEINZ, expert comptable né le 17 mai, 1968 à Forbach en France, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une période indéterminée avec date d'effet au 14 mai 2010.

Luxembourg, le 14 mai.

Pour extrait conforme

Julien MENGOZZI

Référence de publication: 2010082757/25.

(100074169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Springblack Finance (Proprietary) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 101,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.119.

Par résolutions signées en date du 31 mai 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Germain Trichies, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 17 mai 2010.

Acceptation de la démission de Fernand Schaus, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 17 mai 2010.

Nomination de Sophie Mellinger, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Georges Zimer, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 17 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

Par résolutions signées en date du 1^{er} juin 2010, les associés ont décidé de nommer Carlo Arsi, avec adresse professionnelle au 3, via Santa Margherita, I-20121 Milan, Italie, en tant que gérant avec effet avec effet au 17 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2010071533/27.

(100079945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

GS Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 23, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.861.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'exercice 2009, tenue en date du 7 mai 2010, à Bettembourg, route d'Esch, 23

Il résulte de l'assemblée générale annuelle les décisions suivantes, prise à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, constituant la totalité du capital:

1. Renouvellement du mandat d'administrateur, respectivement du mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière, donnés initialement en date du 26 avril 1996, à Monsieur Marcel BESCH, demeurant à L-3215 BETTEMBOURG, rue Docteur François Baclesse, 1.

2. Renouvellement du mandat d'administrateur, donné initialement en date du 26 avril 1996, à Madame Fortunée WILMES, demeurant à L-3215 BETTEMBOURG, rue Docteur François Baclesse, 1.

3. Renouvellement du mandat d'administrateur, donné initialement en date du 31 mars 2003, à Monsieur Patrick MESKENS, demeurant à L-3944 MONDERCANGE, cité Jacques Steichen, 25.

4. Mandat donné, au titre de commissaire aux comptes, à Madame Jeanne HERMES, demeurant à L-3944 MONDERCANGE, cité Jacques Steichen, 25, en remplacement de Monsieur Jacques André THORN, demeurant à L-2716 LUXEMBOURG, rue Batty Weber, 8.

5. Les divers mandats ainsi attribués, prennent effet ce jour, pour se terminer de plein droit à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Bettembourg, le 7 mai 2010.

Pour le Conseil d'administration

Marcel BESCH

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010083950/27.

(100074944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

SCEM Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.883.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 mai 2010

L'Assemblée reconduit les Administrateurs suivants:

- Monsieur Nils Einar LUNDGREN
- Monsieur Mark GALLOWAY
- Monsieur Stefan WIKBERG
- Madame Clare HARGREAVES

L'Assemblée nomme Administrateur:

Madame Therese TEGNER, demeurant Riddargatan 3A, SE-114 35 Stockholm

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée nomme KPMG Audit, comme Réviseur Indépendant d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour la société SCEM REINSURANCE

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signatures

Référence de publication: 2010084105/21.

(100074847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Bastion Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.157.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 25 Mai 2010 que:

- Monsieur David STIEPLEMAN a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur Alex GILLETTE, ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 Mai 2010.

Pour extrait conforme

Jean-Paul Frisch

Company Director

Référence de publication: 2010082754/17.

(100074178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Finial Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 714.875,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.722.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 25 Mai 2010 que:

- Monsieur David STIEPLEMAN a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur Alex GILLETTE, ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 25 Mai 2010.

Pour extrait conforme

Jean-Paul Frisch

Company Director

Référence de publication: 2010082755/17.

(100074176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Whitelabel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.343.

—
STATUTES

In the year twenty-ten on the twenty-fifth of May.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Whitelabel I S.à r.l. a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by Me Pierre Lancelin, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Whitelabel II S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of class A with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The company shall have an authorized capital of forty million euro (EUR 40,000,000.-) represented by four billion (4,000,000,000) shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, divided into:

- (1) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class A shares;
- (2) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class B shares;
- (3) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class C shares;
- (4) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class D shares;
- (5) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class E shares;
- (6) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class F shares;
- (7) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class G shares;
- (8) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class H shares;
- (9) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class I shares;
- (10) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class J shares;
- (11) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class K shares;
- (12) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class L shares;
- (13) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class M shares;
- (14) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class N shares;
- (15) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class O shares;
- (16) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class P shares;
- (17) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class Q shares;
- (18) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class R shares;
- (19) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class S shares;
- (20) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class T shares.

The Board of Managers is authorized and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorized capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the price, terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorized to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the company's management is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a sole manager or by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least one manager of class A ("A Managers") and one manager of class B ("B Managers") who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a Board of Managers being the corporate body in charge of the company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "Board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax, telegram or by any other electronic means another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only (a) if the majority of managers is present or represented and (b) if at least one A Manager and one B Manager are present or represented.

Resolutions shall be passed (a) with the favourable vote of the majority of managers present or represented and (b) if at least one A Manager - present or represented - and one B Manager - present or represented - have voted in favour thereof.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called "Managing Director(s)".

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. In case of plurality of managers, the company is bound by the joint signature of at least one A Manager and one B Manager. If the company has one sole manager, then it shall be bound by the sole manager's signature.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2010.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

Whitelabel I S.à r.l.	1.250.000 shares
TOTAL	1.250.000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately nine hundred euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at four (4).
- 2) are appointed as manager for an unlimited period:

A Managers

- Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on 26 October 1972, professionally residing at 2, rue du Fosse, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland on April 29th, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;
- Maxime NINO, Managing Director, born in Arlon, Belgium on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

B Manager

- Tony WHITEMAN, independent director, born in Hamilton, United Kingdom, on May 24, 1969, residing at 14 rue Jean Mercatoris, L-7232 Walferdange;

- 3) The company shall have its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille dix, le 25 mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Whitelabel I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représentée par Me Pierre Lancelin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant susnommé et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "Whitelabel II S.à r.l."

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) représenté par quatre milliards (4.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisé en:

- (1) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe A;
- (2) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe B;
- (3) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe C;
- (4) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe D;
- (5) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe E;
- (6) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe F;
- (7) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe G;
- (8) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe H;
- (9) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe I;
- (10) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe J;
- (11) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe K;
- (12) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe L;
- (13) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe M;
- (14) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe N;
- (15) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe O;
- (16) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe P;
- (17) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe Q;
- (18) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe R;
- (19) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe S;
- (20) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe T.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter de temps en temps le capital social souscrit de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux termes et conditions qu'il détermine et dans les limites prévues par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Gérance

Art. 10. La société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé d'au moins un gérant de classe A ("Gérants A"), associés ou non et d'un gérants de classe B ("Gérants B"), associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où et lorsque le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "Conseil de Gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen électronique, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres, sera considéré comme présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou de tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que (a) si une majorité de gérants sont présents ou représentés et (b) si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées (a) si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion et (b) si au moins un Gérant A - présent ou représenté - et un Gérant B - présent ou représenté - on y votés favorablement.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de "Gérant(s) Délégué(s)".

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques, tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins un Gérant A et un Gérant B. Si la société a un gérant unique, elle est engagée par la signature du gérant unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du Conseil de Gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Whitelabel I S.à r.l.	1.250.000 parts
TOTAL	1.250.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 2) est nommé gérant pour une période indéterminée:

Gérants A

- Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;
- Maxime NINO, Managing Director, né à Arlon, Belgique, 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant B

- Tony WHITEMAN, independent director, né à Hamilton le 24 mai 1969, demeurant au 14, rue Jean Mercatoris, L-7232 Walferdange.

- 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lancelin, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010. LAC/2010/23120. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Référence de publication: 2010085558/452.

(100077109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Eurobarbican, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.300,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 104.582.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 25 Mai 2010 que:

- Monsieur David STIEPLEMAN a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;

- Monsieur Alex GILLETTE, ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 25 Mai 2010.

Pour extrait conforme

Jean-Paul Frisch

Company Director

Référence de publication: 2010082756/17.

(100074173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Centrum Iris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.511.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 mai 2010

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Frank WALENTA de son poste de gérant de la société avec date d'effet au 15 mai 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Jorrit CROMPVOETS de son poste de gérant de la société avec date d'effet au 15 mai 2010.

Troisième résolution

L'associé unique nomme Monsieur Alain HEINZ, expert comptable né le 17 mai 1968 à Forbach en France, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une période indéterminée avec date d'effet au 14 mai 2010.

Luxembourg, le 14 mai.

Pour extrait conforme

Julien MENGOZZI

Référence de publication: 2010082758/22.

(100074155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Plan-Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 74.323.

—
Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 avril 2010

Il est rappelé que le Commissaire aux Comptes à savoir la société LISGO S.à.r.l., RCS N°B 43297, aurait dû être révoqué de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PLAN-NET S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010083940/15.

(100075356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

TB-ING S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.793.

—
Extrait de la résolution du Conseil de Gérance par voie circulaire

Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant que Gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur Ismaël HAJJAR, démissionnaire, avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour TB-ING SARL

Signatures

Référence de publication: 2010083971/16.

(100074848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

F & E Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 153.241.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société "ECOSYSTEMS INC", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 47911-13;

2.- La société "EXPLORING THE WORLD INC", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 47311-14;

toutes deux ici représentées par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing prive lui délivrées, lesquelles resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "F & E MANAGEMENT S.A.".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Commune de Troisvierges. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet:

consultant dans le domaine de logistique, de commodités et d'énergie; intermédiaire dans le domaine de services ou de biens.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée .

4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. - Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 62 (soixante-deux) actions comme suit:

1.- ECOSYSTEMS INC	31 actions
2.- EXPLORING THE WORLD INC	31 actions
TOTAL:	62 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-9911 Troisvierges, 2, Rue de Drinklange.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:

a) Monsieur Jean Ludovicus NAGELS, consultant, né à Wilrijk (Belgique) le 28 octobre 1952, demeurant à B-2930 Brasschaat (Belgique), 49, Hanendreef.

b) La société "ECOSYSTEMS INC", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 47911-13.

c) La société "EXPLORING THE WORLD INC", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 47311-14.

Monsieur Jean Ludovicus NAGELS, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société "DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 mai 2010. Relation: LAC/2010/19904. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010083922/173.

(100074548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

ALMA FS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3573 Dudelange, 7, rue Théodore Thiel.

R.C.S. Luxembourg B 153.246.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fernando Manuel CASTANHEIRO MARQUES, employé privé, né à Soure (Portugal), le 26 janvier 1973, demeurant à L-4925 Bascharage, 11, rue de Hautcharage,

2.- Monsieur Sergio David DE JESUS NEVES DOS SANTOS, ouvrier, né à Luxembourg, le 22 février 1981, demeurant à L-5828 Fentange, 19, rue Gewaenchen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ALMA FS SARL".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une salle de musculation, remise en forme, aérobic, ainsi que l'enseignement et la pratique des arts martiaux en tant que sport, méthode d'autodéfense et moyen d'éducation physique.

La société a pour objet toute activité quelconque de nature à favoriser le développement et la promotion des arts martiaux sous toutes leurs formes, styles ou techniques. Elle réalise son objet par l'organisation, la gestion, la supervision de tournois, de spectacles et de meetings sportifs, ainsi que par les déplacements, les voyages, les excursions et les stages se rapprochant de son objet social.

Elle peut s'affilier à toute association, organisation ou groupement susceptible de lui prêter un concours utile dans la poursuite de ses objectifs.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

- Fernando Manuel CASTANHEIRO MARQUES	50 parts
- Sergio David DE JESUS NEVES DOS SANTOS	50 parts
Total des parts: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêté sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables "ad nutum" par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associées représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Sergio David DE JESUS NEVES DOS SANTOS, prénommé.

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Fernando Manuel CASTANHEIRO MARQUES, prénommé.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour tout engagement ne dépassant pas mille cinq cent euros (1.500.-€) la société la signature d'un gérant sera suffisante.

2. - L'adresse de la société est fixée au L-3573 Dudelange, 7, rue Théodore Thiel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.M. CASTANHEIRO MARQUES, S.D. DE JESUS NEVES DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22047. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010083932/118.

(100074598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Promon30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 153.248.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe BASTIN, conseiller commercial, né le 24 février 1977 à Arlon, demeurant à B- 6740 Etalle, 304, rue de Sivry et son épouse

2.- Madame Magali THOLL, commerçante, née à Messancy le 26 octobre 1975, demeurant à B-6740 Etalle, 304, rue de Sivry

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PROMON30 S.à.r.l."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce avec la vente d'articles culinaires. La promotion et l'animation publicitaire dans des grandes surfaces commerciales, ainsi que l'achat, la vente, l'import et l'export de tous produits liés à cette activité.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1.- Philippe BASTIN, quatre-vingts parts	80
2.- Magali THOLL, vingt parts	<u>20</u>
Total: cent parts	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêtés sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables "ad nutum" par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8393 Olm, 42, rue de Capellen

2. Le nombre des gérants est fixé à un:

Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

- Madame Magali THOLL, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. BASTIN, M. THOLL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20481. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010083933/112.

(100074599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

iii-investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.569.

Lors d'une résolution en date du 12 mai 2010, l'associé unique de la société iii-investments Luxembourg S.A.' a décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010083953/13.

(100074917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Miu-Miu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.708.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr. Sjors van der Meer résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 31 Mars 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Sjors van der Meer

Représentant permanent

Référence de publication: 2010084006/16.

(100074664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Aberdeen Indirect Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.489.

Suite à une résolution en date du 28 mai 2010, l'associé unique de la société 'Aberdeen Indirect Property Investments S.A.' a décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010083954/13.

(100074915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.541.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2010, les actionnaires de la société 'Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A.' ont décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010083956/13.

(100074913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

American-European Insurance Brokerage, Société Anonyme.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue Hoimesbuch.

R.C.S. Luxembourg B 88.753.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 mai 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, commissaire aux comptes, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 62.492

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE BROKERAGE

Signature

Référence de publication: 2010083967/15.

(100074640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

SOF International Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.260.

—
En date du 6 mai 2010 et avec effet au 7 mai 2010, Michael Murphy, avec adresse au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Gérant de la société SOF International Hotel S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130 260.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010083982/13.

(100074752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Troy Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 117.827.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 17 mai 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Michele CANEPA, Administrateur, laurea in giurisprudenza , 38/40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Annalisa CIAMPOLI, Administrateur, 38/40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Riccardo MORALDI, Administrateur-Président, laurea in Economia aziendale, 38/40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 17 mai 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- PKF LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 48.951

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour TROY CAPITAL S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010084088/22.

(100074747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.
